



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 février 2022
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2605 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2022 et a demandé au Secrétaire général de faire rapport sur sa mise en œuvre tous les quatre mois. Le présent rapport fait le point sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport du Secrétaire général en date du 12 octobre 2021 ([S/2021/867](#)).

II. Situation politique

2. La déclaration d'un cessez-le-feu unilatéral par le Président Faustin Archange Touadera le 15 octobre a représenté une étape importante dans la mise en œuvre de la feuille de route commune de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Cependant, les tensions politiques ont persisté en l'absence de progrès tangibles en ce qui concerne le dialogue politique et la lutte contre la violence persistante, ce qui a réduit l'impact du cessez-le-feu. Les préparatifs des élections locales prévues en septembre 2022 se sont poursuivis conformément au calendrier électoral.

Processus de paix

3. Si le cessez-le-feu indiquait la fin des opérations militaires et de toute action armée dans le pays à partir du 15 octobre, le Président a précisé qu'il n'empêcherait pas les forces de défense et de sécurité nationales de maintenir l'ordre public et d'exercer la légitime défense, la MINUSCA de remplir son mandat et les autorités nationales d'administrer la justice.

4. Peu de progrès ont été enregistrés dans les efforts visant à accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique, en raison notamment de l'enlisement du dialogue républicain et de la détérioration des conditions de sécurité. Le 27 octobre, le Président de l'Assemblée nationale a annoncé la relance de la procédure de levée de l'immunité parlementaire de membres éminents de l'opposition, à savoir Anicet Georges Dologuélé, Martin Ziguélé et Aurélien Simplicie Zingas. Par la suite,



l'opposition a retiré ses représentants du comité d'organisation du dialogue républicain, déploré la dégradation du climat politique et appelé à un dialogue inclusif. L'opposition a conditionné son retour au retrait de la requête judiciaire adressée à l'Assemblée nationale pour la levée de l'immunité parlementaire et à la cessation des menaces publiques proférées par les porte-parole du gouvernement. Le 3 février, l'opposition a annoncé que ses représentants réintégraient le comité d'organisation, après avoir été officiellement informée de l'abandon des poursuites judiciaires à l'encontre de ses membres par le Ministre d'État chargé de la justice, de la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, Arnaud Djoubaye-Abazene. La tenue du dialogue républicain est prévue pour mars 2022.

5. La Coalition des patriotes pour le changement demeure affaiblie. Elle s'est fragmentée en petits groupes sous la direction de chefs de rang intermédiaire ou inférieur qui mènent des attaques asymétriques et s'en prennent à la population. Le 12 novembre, le Président du Conseil militaire de transition du Tchad, Mahamat Idriss Déby, a annoncé que le Tchad accueillait l'ancien Président de la République centrafricaine, François Bozizé, et d'autres dirigeants de la Coalition à la demande du Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

6. Le 19 novembre, à Bangui, le Ministre de l'élevage et de la santé animale et ancien dirigeant d'Unité pour la paix en Centrafrique, Hassan Bouba Ali, a été arrêté par les forces de sécurité intérieure dans le cadre de l'exécution d'un mandat émis par la Cour pénale spéciale et a été détenu au Camp de Roux. Le 26 novembre, les forces armées nationales ont empêché le personnel de la Cour d'avoir accès à M. Bouba pour sa comparution prévue devant la Cour. L'audience s'est tenue par contumace et la Cour a émis un mandat de dépôt, mais M. Bouba a été libéré le jour même par la gendarmerie en violation du mandat.

7. Le 29 novembre, le dirigeant d'Unité pour la paix en Centrafrique, Ali Darassa, a publié un communiqué dans lequel il a indiqué qu'Unité se retirait de l'Accord politique et a accusé les forces armées nationales et les autres personnels de sécurité de perpétrer des attaques contre les civils, et le Président Touadera de violer l'Accord et le cessez-le-feu. Le 12 décembre, la Coalition des patriotes pour le changement a nommé M. Darassa chef d'état-major. Dans un communiqué daté du 24 décembre, à la suite d'une attaque qui aurait été perpétrée par des anti-balaka contre des civils à Boyo, la Coalition a condamné l'attaque et nié son implication, attaque qu'elle a imputée à des acteurs recrutés par le parti au pouvoir, et a réaffirmé qu'elle était disposée à participer à tout processus de dialogue inclusif.

8. Le 26 novembre, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union européenne, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont tenu une réunion avec le Président Touadera par visioconférence dans le cadre du dialogue régulier entre ces organisations et la République centrafricaine sur le processus de paix. Dans un communiqué conjoint publié à l'issue de la réunion, les participants ont réaffirmé que l'Accord politique restait un instrument essentiel pour la paix et la stabilité dans le pays et salué les efforts faits sur le plan régional en faveur du processus de paix à travers l'initiative de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

9. Le 14 janvier, à Bangui, s'est tenue la première réunion de suivi de la feuille de route de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, coprésidée par les ministres des affaires étrangères de l'Angola, de la République centrafricaine et du Rwanda. Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, il a notamment été recommandé de mener une enquête internationale sur l'utilisation des mines antipersonnel, de renforcer la collaboration avec les partenaires internationaux sur la feuille de route et de tenir des réunions trimestrielles.

10. Le 9 février 2022, à Bangui, à la suite de la démission du Premier Ministre, Henri-Marie Dondra, le Président Touadera a signé un décret portant nomination de l'ancien Ministre d'État chargé de l'économie, du plan et de la coopération internationale, Félix Moloua, comme nouveau Premier Ministre. Le nouveau gouvernement a été nommé le même jour, tous les ministres du gouvernement de l'ancien Premier Ministre ayant été reconduits dans leurs fonctions.

11. Bien que le comité exécutif de suivi et le comité national de mise en œuvre de l'Accord politique ne se soient pas réunis pendant la période considérée, le 29 octobre, deux décrets concernant leur structure de coordination ont été signés, portant notamment sur la nomination du Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, Bruno Yapande, comme président du comité national. La participation des femmes aux mécanismes de mise en œuvre de l'Accord de politique à l'échelle nationale était de 16 %, et elles assumaient des rôles et des responsabilités limités. Au total 12 des 14 mécanismes locaux de mise en œuvre se sont réunis régulièrement, avec la participation totale ou partielle des groupes armés. Dans la préfecture du Mbomou, les efforts déployés par le préfet avec l'appui de la MINUSCA ont abouti au retour des anti-balaka dans les mécanismes locaux de mise en œuvre après six mois d'absence.

12. Le travail des unités spéciales mixtes de sécurité à Bouar et à Paoua a été suspendu entre fin novembre et début janvier, car les anciens membres des groupes armés de ces unités protestaient contre le retard du paiement des salaires par le Gouvernement. Début janvier, 241 éléments à Bouar et 200 à Paoua se sont présentés au travail afin de bénéficier du paiement séparé d'une indemnité de subsistance.

Évolution de la situation politique

13. Du 1^{er} octobre au 28 décembre, l'Assemblée nationale a tenu sa deuxième session ordinaire de 2021 et sa deuxième session ordinaire de la septième législature. Le 20 décembre, elle a adopté le budget national de 2022 d'un montant total de 514 millions de dollars, dont 238 millions devraient provenir des ressources nationales et 276 millions de l'aide extérieure. En réponse aux critiques de l'opposition concernant la dépendance à l'égard des ressources extérieures, le Ministre d'État chargé de l'économie, du plan et de la coopération internationale à l'époque, Félix Moloua, a souligné que le Gouvernement s'employait à étudier avec les partenaires financiers les moyens d'assurer la relance économique.

14. Le Gouvernement a élargi ses relations diplomatiques et diversifié la coopération bilatérale. Du 6 au 8 décembre, le Président de l'Assemblée nationale s'est rendu à Moscou pour rencontrer son homologue afin de renforcer les échanges parlementaires. Le 9 décembre, le Président Touadera a rencontré des représentants de l'Union européenne à Bruxelles pour discuter du processus de paix. Le Président a ensuite rencontré ses homologues à Abou Dhabi et à Istanbul (Turquie), respectivement les 12 et 16 décembre, pour parler de la coopération commerciale et militaire, ainsi que du renforcement des relations diplomatiques.

Processus électoral

15. Le 25 octobre, l'Autorité nationale des élections a adopté le plan opérationnel pour les élections municipales et régionales prévues pour le 11 septembre 2022. La coordination technique et opérationnelle entre l'Autorité et les partenaires internationaux de l'assistance électorale, notamment la MINUSCA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne et l'Agence belge de développement Enabel, a repris au cours de la période considérée.

16. Un budget révisé de 14,8 millions de dollars pour les élections a été présenté à la réunion du 26 novembre du comité stratégique des élections. Il prévoit des opérations électorales propres à rendre les élections plus inclusives, notamment la mise à jour de la carte électorale et de la liste des électeurs. À ce jour, le Gouvernement a alloué environ 2,8 millions de dollars aux élections locales dans son budget de 2022, tandis que l'Union européenne et l'Allemagne ont promis 2,9 millions de dollars et 2 millions de dollars, respectivement. Au 1^{er} février, il restait environ 9,1 millions de dollars à lever. Les efforts de mobilisation des ressources au niveau international se sont intensifiés tout au long de la période considérée.

17. Du 7 au 9 décembre, l'Autorité nationale des élections a organisé un atelier national pour évaluer et recenser les enseignements tirés des élections présidentielle et législatives de 2020-2021 et formuler des recommandations aux fins de la préparation des élections locales. La MINUSCA, en partenariat avec le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a organisé des ateliers dans 10 préfectures pour promouvoir la participation des femmes aux élections locales, auxquels ont pris part 3 000 personnes, dont des dirigeants communautaires. La planification de la révision de la carte électorale entamée le 10 novembre est en cours avec le soutien de la MINUSCA.

Dialogue et réconciliation à l'échelle locale

18. La MINUSCA continué de prêter son concours aux autorités locales et aux membres des comités locaux pour promouvoir la paix et la réconciliation, ce qui a contribué à créer un environnement favorable au retour des personnes déplacées dans certaines régions. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a contribué à la tenue de 57 sessions de dialogue communautaire sur le retour des personnes déplacées, la transhumance et la cohabitation pacifique à l'intention de 1 504 participants, dont 877 femmes.

19. En octobre, quatre conflits communautaires ont été résolus pacifiquement grâce au dialogue communautaire. Deux de ces conflits étaient liés à la transhumance transfrontalière impliquant des bergers peuls et des agriculteurs locaux à Berberati et à Sibut, tandis que les autres étaient liés à des conflits d'intérêts politiques et économiques dans la région de Rafai.

20. À Obo (préfecture du Haut-Mbomou), le comité préfectoral de mise en œuvre a repris ses réunions le 19 octobre avec la participation d'Unité pour la paix en Centrafrique et a formulé des recommandations sur la cohésion sociale, la liberté de circulation, le désarmement et l'organisation d'un forum sur la mise en œuvre de l'Accord de paix. Du 17 au 20 novembre, la MINUSCA et le comité ont effectué des visites conjointes à Mboki pour s'entretenir avec la « faction Guenderou » dissidente d'Unité pour la paix en Centrafrique, qui a réaffirmé sa volonté de participer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et a demandé pardon à la population d'Obo pour l'attaque qu'elle a menée en mai 2020.

III. Situation en matière de sécurité

21. La situation en matière de sécurité reste instable. Après une courte pause suite à la déclaration du cessez-le-feu unilatéral, les affrontements entre les groupes armés et les forces nationales de défense et de sécurité intérieure se sont intensifiés en novembre, les civils étant souvent pris pour cible. Les forces de défense nationales et le personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et autres agents de sécurité ont poursuivi leurs opérations militaires et ont recruté comme supplétifs des combattants anti-balaka ayant quitté les rangs des factions locales de la Coalition des patriotes pour le changement, en particulier dans les zones minières. Les groupes armés ont

répondu par des attaques asymétriques pour maintenir leur contrôle territorial. Les actes de vol, les violences sexuelles, les extorsions et autres exactions se sont poursuivis sans relâche.

22. Au 1^{er} février, on enregistrait une baisse du nombre de violations de l'Accord politique, soit 396 contre 559 pour la période précédente. Les civils ont fait l'objet de 290 violations et les autres violations ont pris la forme d'activités militaires illégales (55), de restrictions de mouvement (32) et de restrictions d'accès aux institutions étatiques, aux organisations humanitaires ou aux organismes des Nations Unies (19). Les forces de défense et de sécurité nationales sont accusées d'avoir commis la plupart des violations signalées, soit 138 contre 244 au cours de la période précédente, suivies par le groupe Retour, réclamation et réhabilitation (83), Unité pour la paix en Centrafrique (80), les anti-balaka (38), le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (34) et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (23).

23. Dans l'ouest du pays, les affrontements entre les forces du groupe Retour, réclamation et réhabilitation et les forces de défense nationales et autre personnel de sécurité ont entraîné des exactions et le déplacement de civils. Le groupe armé a été actif près de la frontière avec le Cameroun dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Nana-Mambéré et de l'Ouham-Pendé. Il a employé des tactiques de harcèlement, principalement contre les forces de défense nationales dans la préfecture de l'Ouham-Pendé. Les menaces d'engins explosifs ont augmenté : du 1^{er} octobre 2021 au 1^{er} février 2022, 15 incidents liés à des engins explosifs ont été signalés dans l'ouest du pays, lesquels ont causé la mort de six civils, de quatre membres des forces armées nationales et d'un membre du personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et autres agents de sécurité, et blessé quatre soldats de la paix et 16 membres des forces de défense nationales et du personnel de sécurité déployé de manière bilatérale et autres agents de sécurité.

24. Les forces armées nationales et autre personnel de sécurité ont mené des opérations autour des sites d'exploitation minière artisanale dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Nana-Mambéré et de l'Ouham et ont aussi augmenté le nombre de postes de contrôle. Le 15 novembre, d'autres membres du personnel de sécurité venant de Bossangoa auraient effectué des raids sur des sites miniers près de Kouki, Nana Bakassa et Nangha Boguila dans la préfecture de l'Ouham, au cours desquels 10 civils ont été tués. Au moins trois affrontements entre le groupe Retour, réclamation et réhabilitation et les forces armées nationales et autre personnel de sécurité ont été signalés en janvier, notamment dans les zones minières. Les forces armées nationales et autre personnel de sécurité ont refusé à la force de la MINUSCA l'accès aux zones sous prétexte que les sites étaient privés.

25. Les forces armées nationales et autre personnel de sécurité ont renforcé leurs opérations le long des frontières avec le Tchad et le Cameroun. Le 13 novembre, ces derniers ont détruit un pont à Bekaye, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, pour empêcher d'éventuels mouvements de la Coalition des patriotes pour le changement depuis le Tchad. Les forces de défense nationales et autre personnel de sécurité ont utilisé des civils pour creuser des tranchées le long de la frontière à Ngaoundaye dans le même but. Toutefois, les éléments du groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont continué à traverser la frontière pour entrer au Cameroun afin de se réapprovisionner et se réorganiser.

26. Dans le centre du pays, depuis octobre, les forces de défense nationales et autre personnel de sécurité dans les préfectures de la Basse-Kotto et de la Ouaka auraient recruté d'anciens combattants anti-balaka pour combattre le groupe Unité pour la paix en Centrafrique. En novembre, les forces de défense nationales et autre personnel de sécurité ont lancé une offensive contre ce groupe.

27. Les conditions de sécurité se sont détériorées, en particulier après le retrait d'Unité pour la paix en Centrafrique de l'Accord politique le 29 novembre. Le groupe s'est par la suite scindé en petits groupes qui, du 1^{er} au 9 décembre, ont attaqué les forces de défense et de sécurité nationales pour reprendre des zones d'intérêt économique dans les préfectures de la Basse-Kotto, de la Ouaka et de la Nana-Grébizi.

28. Entre le 24 novembre et le 15 décembre à Boyo (préfecture de la Ouaka), 51 civils, 7 soldats centrafricains et 4 membres d'autre personnel de sécurité auraient été tués lors d'opérations visant des éléments d'Unité pour la paix en Centrafrique. Du 31 décembre au 4 janvier, le groupe Unité a mené des incursions prédatrices dans les villages et les itinéraires de ravitaillement aux alentours d'Alindao et de Mbrès, provoquant le déplacement de la population.

29. Le 13 décembre, des combattants du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et d'Unité pour la paix en Centrafrique, qui seraient sous le commandement de Mahamat Sallet, ont fait un raid à Nzacko, dans la préfecture du Mbomou, après le retrait, le 9 décembre, d'autres personnels de sécurité. Cinq civils soupçonnés de collaborer avec ces derniers ont été tués. Les combattants ont réoccupé les positions et les postes de contrôle laissés par les forces armées nationales et leurs alliés et ont extorqué des civils et commis des violences sexuelles, ce qui a provoqué des déplacements de population.

30. Le 20 décembre, 110 combattants d'Unité pour la paix en Centrafrique se sont rendus aux forces armées nationales et autre personnel de sécurité à Alindao, dans la préfecture de la Basse-Kotto. Dix autres combattants de ce groupe se sont rendus le 7 janvier. Fin décembre, à Mbrès (préfecture de la Nana-Grébizi), la MINUSCA a repris les patrouilles conjointes avec les forces armées nationales, qui n'avaient pas eu lieu depuis octobre 2021.

31. Dans l'est du pays, la situation de sécurité est restée fragile et a poursuivi sur sa tendance négative. Des combattants présumés d'Unité pour la paix en Centrafrique ont attaqué un poste de contrôle des forces de défense nationale à Bria, dans la préfecture de la Haute-Kotte, le 12 octobre, blessant deux civils.

32. Dans la préfecture de la Vakaga, on a signalé la présence de trafiquants tchadiens et soudanais exploitant des sites miniers près de l'axe Tiringoulou-Gordil-Sikikédé, ce qui pourrait attiser les tensions ethniques. Le 14 novembre, des Misseriya soudanais soupçonnés d'être affiliés au Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique sont entrés dans les villages d'Am-Dafok et de Tissi-Fongoro, semble-t-il pour extorquer de l'argent aux civils. Entre le 3 et le 5 décembre, des combattants de la Coalition des patriotes pour le changement et du Front dirigés par Mahamat Sallet ont attaqué Ngouroundou et Iramou, dans la préfecture de la Haute-Kotto, tuant huit civils et provoquant des déplacements temporaires.

33. À Bria (préfecture de la Haute-Kotto), les forces armées nationales et autre personnel de sécurité auraient détenu arbitrairement au moins 16 combattants désarmés et démobilisés, membres d'Unité pour la paix en Centrafrique, du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, du Mouvement patriotique pour la Centrafrique et du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice, ainsi que des bénéficiaires de la réduction de la violence locale. Du 16 au 18 janvier, les forces armées nationales et autre personnel de sécurité ont mené une opération contre des combattants présumés d'Unité pour la paix en Centrafrique sur l'axe Bria-Aigbandou, dans la préfecture de la Haute-Kotto, faisant 17 morts parmi les civils et provoquant des déplacements.

34. La situation en matière de sécurité à Bangui était relativement calme mais imprévisible. Malgré le couvre-feu, le taux de criminalité est resté élevé mais a

légèrement diminué : 2 775 faits criminels ont été enregistrés, contre 3 102 au cours de la période précédente. L'insécurité est également due à l'utilisation inappropriée ou excessive des armes par les forces de défense et de sécurité nationales et par des éléments non identifiés. Les forces de défense nationales auraient tiré des coups de feu en l'air la veille du Nouvel An, tuant un enfant et blessant 26 civils. Une opération menée par la gendarmerie dans le quartier de PK5 a fait un mort, tandis qu'un poste de police a été incendié. Les forces de défense et de sécurité nationales ont poursuivi les opérations de fouille des maisons à Bangui.

IV. Concertation régionale

35. Le 27 décembre, le Président Touadera a reçu une délégation conduite par le Ministre tchadien de la défense, des anciens combattants et des victimes de guerre, Daoud Yaya Brahim. Les discussions auraient porté sur la mise en œuvre des conclusions de la dernière réunion de la Commission mixte République centrafricaine-Tchad, en particulier l'ouverture de la frontière pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens entre les deux pays, tous deux membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

36. Le 19 janvier, à Brazzaville, le Président Touadera a participé à la vingtième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC. Au cours de la conférence, le Président de la CEEAC et Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, a demandé aux Gouvernements de la République centrafricaine et du Tchad de régler toute tension à leurs frontières communes par des moyens pacifiques. À l'issue de la conférence, le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, a officiellement pris la présidence de la CEEAC.

V. Situation humanitaire

37. La situation humanitaire a continué à se détériorer, 63 % de la population, soit 3,1 millions de Centrafricains, y compris des personnes rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre, des personnes âgées et des personnes handicapées, nécessitant une protection et une aide humanitaire – un niveau jamais vu en cinq ans. La violence a continué à provoquer des déplacements ; au 1^{er} février, un quart de la population était touché (692 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et plus de 736 000 ont trouvé refuge dans les pays voisins).

38. Du fait des atteintes aux droits humains et des violations du droit international humanitaire, de la violence armée et de la récession économique, la situation humanitaire est désastreuse. Il ressort des données de l'évaluation multisectorielle des besoins pour 2021, réalisée en septembre, qu'un tiers des personnes interrogées étaient préoccupées par la sécurité des membres de leur famille. Les évaluations de la sécurité alimentaire réalisées en octobre par le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et leurs partenaires ont indiqué une forte détérioration de la sécurité alimentaire et une réduction de 40 % de la production alimentaire locale.

39. Le personnel humanitaire continue d'être la cible des groupes armés, des forces de défense et de sécurité nationales et autre personnel de sécurité. Le nombre enregistré d'atteintes à la sécurité du personnel humanitaire a diminué, passant de 424 en 2020 à 396 en 2021, en grande partie du fait de la restriction de l'accès et de la mobilité des agents humanitaires dans le centre et l'ouest du pays en raison des affrontements et de la menace que représentent les engins explosifs. En 2021, 3 agents humanitaires ont été tués et 28 blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Les vols,

campriolages et intrusions ont représenté 52 % des incidents, tandis que 36 % étaient des obstructions à l'aide humanitaire.

40. Au 1^{er} février, 11,6 % du financement des 461,3 millions de dollars nécessaires conformément au plan de réponse humanitaire de 2022 pour fournir une aide vitale à 2 millions de personnes avaient été mobilisés, portant le déficit de financement à 408,1 millions de dollars. La communauté humanitaire a fourni une assistance et des services multisectoriels à 1,8 million de personnes.

41. Au 24 janvier, sur environ 82 062 personnes ayant subi le test de dépistage de la maladie à coronavirus (COVID-19), 13 919 étaient positives, dont 110 étaient décédées, selon les données fournies par les autorités nationales. Les chiffres officiels ne sont pas le reflet exact des effets de la pandémie en raison du nombre limité de tests effectués. Au 24 janvier, 603 696 Centrafricains (12 % de la population) avaient été vaccinés avec des doses acquises dans le cadre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 et d'accords bilatéraux.

VI. Protection des civils

42. Les préfectures de la Haute-Kotto, de la Nana-Grébizi et de la Ouaka ont dû faire face à des problèmes de protection particuliers en raison d'affrontements constants entre les forces armées nationales et d'autres personnels de sécurité et groupes armés. Les communautés minoritaires ont été prises pour cible, en particulier les Peuls et les musulmans. Les incidents ont augmenté depuis novembre dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé, du fait de l'augmentation du nombre de couloirs de transhumance, qui indique le début de la saison de transhumance.

43. La MINUSCA a adapté ses mécanismes d'alerte rapide en développant les réseaux d'alerte locale et les plans de protection communautaire. Au cours de la période considérée, 13 réseaux d'alerte locale supplémentaires ont été créés, dont 78 étaient actifs au 1^{er} février. La Mission a formé 3 945 membres du réseau d'alerte locale, dont 1 203 femmes.

44. La Mission a répondu aux menaces en matière de protection des civils en intensifiant ses patrouilles et en adaptant sa présence dans les principales zones de tension. Le 24 décembre, suite à l'arrivée du groupe Unité pour la paix en Centrafrique à Boyo (préfecture de la Ouaka), la MINUSCA a renforcé sa présence et expulsé environ 300 combattants du groupe qui occupaient des maisons appartenant à des civils, facilitant ainsi le retour des civils. La MINUSCA a maintenu sa forte présence dans la zone pour protéger les civils des éléments restants du groupe.

45. En décembre 2021 et janvier 2022, la MINUSCA a renforcé sa base opérationnelle temporaire d'Ippy et mené des activités opérationnelles dans les zones d'Ippy, de Bambari et d'Alindao afin de réduire les mouvements des groupes armés et de protéger les civils.

VII. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

Extension de l'autorité de l'État

46. Au 1^{er} février, 122 des 173 (71 %) fonctionnaires locaux (préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfectures et de sous-préfectures) étaient présents hors de Bangui, soit une baisse par rapport à la période précédente, qui serait due à l'insécurité, aux problèmes de santé et aux obligations familiales. Dans le cadre de l'initiative de modernisation de l'administration publique nationale, la MINUSCA a

soutenu le renforcement des capacités professionnelles de 40 fonctionnaires, dont 21 femmes.

Réforme du secteur de la sécurité

47. Dans le cadre des efforts visant à soutenir le secteur de la sécurité par le renforcement de la gouvernance et du contrôle démocratique, les 19 et 20 octobre, les autorités nationales, avec le soutien de la MINUSCA, ont mené des consultations, notamment avec les acteurs de la sécurité nationale et les membres de l'Assemblée nationale et du Gouvernement, afin d'établir des procédures nationales de vérification des antécédents pour les institutions de sécurité, en tenant compte de la gestion des ressources humaines, des mesures disciplinaires et de la transparence dans le recrutement et la promotion.

48. Les 8 et 9 décembre, dans le cadre du plan d'action pour la réforme du secteur de la sécurité nationale, les autorités nationales ont organisé, avec le soutien de la MINUSCA, une table ronde sur le concept de la sécurité humaine, notamment avec les acteurs de la sécurité nationale et les membres de l'Assemblée nationale, du Gouvernement et de la société civile. La table ronde a débouché sur des propositions pour la révision de la politique de sécurité nationale de 2016, l'accent étant mis notamment sur le contrôle démocratique du secteur de la sécurité.

Forces armées nationales et forces de sécurité intérieure

49. Au 10 janvier, 6 528 membres des forces de sécurité intérieure, dont 3 225 policiers (821 femmes) et 3 303 gendarmes (525 femmes), étaient déployés dans tout le pays. La MINUSCA et le PNUD ont soutenu la formation de 1 772 policiers et gendarmes (476 femmes) portant sur diverses questions, notamment la police de proximité et la déontologie et la discipline.

50. Le 15 décembre, la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine a annoncé la suspension temporaire de la formation qu'elle dispense aux forces armées nationales. La mission de l'Union européenne a continué à dispenser des conseils et un enseignement à caractère stratégique aux forces armées.

51. Au cours de la période considérée, la MINUSCA et les autorités nationales ont effectué 22 visites d'assurance de la qualité dans des installations de stockage d'armes et de munitions des forces de défense nationales à Bangui. Les visites ont révélé un manque de personnel formé dans les armureries en raison d'un taux élevé de rotation.

52. Au 1^{er} février, la Mission a organisé une formation de sensibilisation aux engins explosifs à l'intention de 317 membres du personnel des Nations Unies et de la communauté humanitaire, dont 75 femmes, et de 6 388 autres personnes, dont 1 167 femmes et 4 543 enfants, à Baoro, Boali, Bossembélé et Bouar.

Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement

53. Du 4 octobre au 21 novembre, le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSCA, a désarmé et démobilisé 441 combattants (dont cinq femmes) dans les préfectures de la Haute-Kotto (332), de l'Ouham (103) et de l'Ombella-Mpoko (6), issus du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, des anti-balaka/Mokom, d'Unité pour la paix en Centrafrique, du Mouvement patriotique pour la Centrafrique, du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique et de Révolution et Justice-faction Sayo. Au total, 362 armes de guerre, 10 175 cartouches et 100 grenades et autres explosifs ont été collectés. À la fin de l'opération à Markounda (préfecture de l'Ouham), le chef local de Révolution et Justice-faction Sayo a signé un engagement reconnaissant le démantèlement du groupe armé dans la région. Quarante et un combattants dissidents d'Unité pour la paix en Centrafrique ont

volontairement participé au programme national pour la première fois depuis son lancement en décembre 2018.

54. Les programmes de lutte contre la violence locale se sont poursuivis à Bangui, Bangassou, Bossangoa, Bouar, Bria et Kaga Bandoro, ainsi qu'à Biraou et Ndele, les nouvelles localités où les programmes ont été lancés en octobre et novembre, respectivement. Au 1^{er} février, 5 298 bénéficiaires au total étaient enregistrés dans tout le pays (dont 2 248 femmes). À Bangui, la formation professionnelle de la première vague de 1 302 bénéficiaires est en cours dans 10 centres de formation.

Justice et état de droit

55. Au 1^{er} février, 80 % des tribunaux de première instance et des cours d'appel étaient opérationnels, contre 72 % pendant la période précédente.

56. Entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} février, la MINUSCA a transféré aux autorités nationales de Bangui 18 personnes qui avaient été arrêtées, notamment dans le cadre des mesures temporaires d'urgence de la Mission. Au total, 26 enquêtes relatives à des attaques perpétrées contre des soldats de la paix sont en cours ; deux enquêtes ont été conclues et sont prêtes pour le procès. La MINUSCA a soutenu des projets de réintégration sociale dans sept prisons afin de renforcer les compétences et favoriser la réintégration éventuelle des prisonniers et de prévenir la récidive.

57. Au 1^{er} février, environ 77 % du personnel pénitentiaire civil national était présent à son poste dans les 11 prisons opérationnelles du pays ; 150 stagiaires civils ont été déployés dans huit prisons en octobre dans le cadre de leur formation. Le Gouvernement a commencé à intégrer 146 agents pénitentiaires civils nouvellement recrutés dans la fonction publique, dont 45 ont été déployés à Bangui.

58. Le 22 novembre, deux nouveaux juges internationaux de la Chambre d'appel de la Cour pénale spéciale ont été déployés à Bangui. Le Bureau du Procureur spécial a ouvert sept enquêtes préliminaires ; l'instruction de neuf affaires se poursuit. Le 17 décembre, la Chambre préliminaire de la Cour a tenu sa première audience publique dans l'affaire de l'attaque de Koundjouili et Lemouna (préfecture de l'Ouham-Pendé) par des membres présumés du groupe Retour, réclamation et réhabilitation en mai 2019.

VIII. Droits humains et lutte contre l'impunité

59. Entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} février, la MINUSCA a recensé 413 cas confirmés de violations des droits humains, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire qui ont fait 990 victimes, dont 125 femmes, 102 garçons et 82 filles, et causé 229 décès de civils liés au conflit. Cela représente une légère baisse de 0,03 % du nombre de cas mais une augmentation de 5,5 % du nombre de victimes par rapport à la période précédente.

60. Parmi les principaux faits enregistrés figurent le meurtre d'au moins 29 civils le 5 octobre à Matchika (préfecture de la Ouaka) par des auteurs non identifiés ; le meurtre d'au moins 31 civils le 29 novembre à Kaita (préfecture de l'Ouham-Pendé) par des combattants du groupe Retour, réclamation et réhabilitation ; et le meurtre d'au moins 51 civils, dont 7 enfants, le 6 décembre à Boyo (préfecture de la Ouaka) et dans les villages environnants par des combattants anti-balaka.

61. Les groupes armés auraient commis 57,4 % des violations avérées des droits humains, notamment des meurtres et des viols de civils. Ils ont été impliqués dans 237 violations qui ont fait 532 victimes. Sur les 413 cas constatés de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, 175 auraient été commises par les forces de

défense et de sécurité nationales et autre personnel de sécurité, qui ont fait 430 victimes, soit une baisse de 24,9 % et de 17 % du nombre de victimes, respectivement, par rapport à la période précédente.

62. Les arrestations ciblées et les cas de mauvais traitements ont touché de manière disproportionnée les communautés vulnérables. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a recensé au moins 23 cas d'arrestations arbitraires, touchant 160 victimes, principalement des Peuls ou des musulmans. Le 13 novembre, lors d'une opération menée par les forces de défense et de sécurité nationales et autre personnel de sécurité à Bria, dans la préfecture de la Haute-Kotto, au moins 58 personnes ont été détenues arbitrairement, dont 36 membres de la communauté peule ; quatre ex-combattants du Mouvement patriotique pour la Centrafrique, qui avaient rejoint le processus de désarmement volontaire mené par le Gouvernement, ont également été arrêtés et auraient été maltraités.

63. Dans ses concertations avec les autorités nationales, notamment dans le cadre du forum d'échange d'informations sur les droits de l'homme du Ministère de la justice, la MINUSCA a mis l'accent sur les violations des droits de l'homme commises par les forces nationales. En décembre 2021, le Ministère a demandé l'aide de la MINUSCA pour élaborer sa politique nationale des droits de l'homme de façon à permettre au Gouvernement d'évaluer les politiques publiques sous l'angle d'une approche fondée sur les droits de l'homme.

64. La MINUSCA a continué de mettre en œuvre la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. En janvier, la Mission a réévalué la suspension de l'appui à l'Office central de répression du grand banditisme, et a recommandé une reprise limitée de l'appui au moyen du partage de locaux dans le but de dissuader une répétition des violations des droits de l'homme. La MINUSCA continue d'examiner la reprise progressive du soutien logistique aux forces armées nationales.

Justice transitionnelle

65. Du 5 au 8 octobre, la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation a tenu un séminaire-retraite au cours duquel elle a finalisé son règlement intérieur.

66. La Mission a organisé quatre ateliers avec la participation de 250 femmes, jeunes et organisations de défense des droits humains à Bangassou, Birao, Ndélé et Sibut, pour examiner les besoins des femmes et soutenir leur participation aux mécanismes de justice transitionnelle. Les participants à l'atelier ont élaboré un plan de communication pour continuer à sensibiliser d'autres régions du pays à la participation des femmes aux élections locales, à la gouvernance locale et aux mécanismes de justice transitionnelle.

Violences sexuelles liées aux conflits

67. Entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} février, la MINUSCA a reçu des allégations faisant état de 162 cas de violences sexuelles liées au conflit, principalement des viols, commises sur 190 personnes rescapées (114 femmes et 76 filles). Parmi ceux-ci, 118 ont été vérifiés, tandis que l'insécurité et l'inaccessibilité ont fait obstacle à la conduite d'enquêtes sur tous les cas signalés. Des membres de groupes armés seraient responsables de 137 cas tandis que 10 sont imputables aux forces nationales de défense et de sécurité intérieure et 7 aux autres personnels de sécurité. Au cours de la période considérée, les autorités nationales ont ouvert une enquête sur les allégations de violences sexuelles généralisées liées au conflit dans la sous-préfecture de Bakouma et la préfecture du Mbomou, commises pendant l'occupation par la

Coalition des patriotes pour le changement et du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique de décembre 2020 à avril 2021.

68. L'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, en collaboration avec la MINUSCA et le PNUD, a organisé, à l'intention de 15 magistrats à Bangui, une formation sur les techniques de poursuites et d'enquêtes sur les violences sexuelles liées au conflit en tant que crimes internationaux. En octobre, la MINUSCA a orienté 29 victimes vers les services disponibles à Bangui.

Les enfants et les conflits armés

69. Entre le 1^{er} octobre 2021 et le 1^{er} février 2022, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a vérifié 429 violations graves des droits humains commises sur 266 enfants (141 filles et 125 garçons). Ces violations sont imputées à des groupes armés (346), aux forces de défense nationale (30), aux autres personnels de sécurité (10), aux forces de défense nationale déployées conjointement et autre personnel de sécurité (20) et à des individus armés non identifiés (15) et à des engins explosifs et des balles perdues (8). Les violations graves comprenaient le recrutement et l'utilisation d'enfants (149), le viol et d'autres formes de violence sexuelle (126), les meurtres ou atteintes à l'intégrité physique (47), l'enlèvement (80), les attaques contre des écoles (6) et des hôpitaux (4) et le refus de l'accès humanitaire (17). Les parties au conflit ont occupé huit écoles à des fins militaires.

IX. Situation économique

70. En novembre, le Fonds monétaire international a relevé ses prévisions de croissance pour 2021 de - 1 % à 1 % en raison de la réouverture du corridor commercial Bangui-Cameroun, qui a permis à l'activité économique de reprendre plus rapidement que prévu et d'atténuer les pressions inflationnistes observées au début de l'année. La poursuite de la reprise économique en 2022 devrait porter le taux de croissance à 4 %. L'inflation devrait ralentir progressivement pour atteindre 3,5 % à la fin de 2021 et moins de 3 % en 2022. Le déficit des comptes courants devrait se creuser pour atteindre 10,5 % du produit intérieur brut en 2021, contre 8,5 % en 2020, principalement en raison de la baisse de 5 % des transferts publics résultant du report de l'appui budgétaire des partenaires internationaux.

71. L'équipe de pays des Nations Unies a continué d'aider le Gouvernement à atténuer la détérioration de la situation socioéconomique, due en grande partie à un déficit structurel des comptes, notamment par des transferts en espèces d'un montant de 9 millions de dollars destiné à 500 000 personnes pour leur permettre de répondre à leurs besoins essentiels.

X. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Composante militaire

72. Au 1^{er} février, la composante militaire de la MINUSCA comprenait 11 718 personnes (6,63 % de femmes), sur un effectif autorisé de 14 400 personnes, dont 381 officiers d'état-major (91 femmes) et 129 observateurs militaires (37 femmes).

73. En application de la résolution [2566 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, 531 des 2 750 soldats supplémentaires autorisés ont été déployés au 1^{er} février, à savoir : a) un détachement précurseur (300) d'un bataillon d'infanterie ; b) un détachement

précurseur d'une force d'intervention rapide (23) ; c) 50 membres des forces spéciales ; d) 78 membres du personnel du génie ; e) 15 membres de la police militaire ; et f) 65 officiers d'état-major.

74. La planification et les préparatifs se poursuivent en vue d'achever le renforcement, qui comprendra : a) le reste du bataillon d'infanterie (450 personnes), pour sécuriser l'itinéraire principal d'approvisionnement ; b) quatre forces d'intervention rapide (540 personnes) et le reste d'une force d'intervention rapide (157 personnes) à Bangui, Bangassou, Bouar et Ndélé ; c) une compagnie d'infanterie supplémentaire (150 personnes) à Carnot et un bataillon léger à Mbaïki (450 personnes) ; d) une unité de génie supplémentaire (250 personnes) ; e) des capacités médicales (unité médicale de niveau II) (32 personnes) ; f) la police militaire (34 agents) ; et g) 35 officiers d'état-major.

75. Le renforcement des moyens de repérage d'objectifs air-sol se poursuit. Le processus d'achats visant à remplacer les systèmes d'aéronef non habité est en cours d'élaboration.

Composante Police

76. Au 1^{er} février, la composante Police de la MINUSCA comprenait 2 387 membres (12,72 % de femmes) pour un effectif autorisé de 3 020 personnes, dont 513 policiers hors unités constituées (111 femmes), 1 874 membres (dont 193 femmes) déployés dans 11 unités de police constituées et 1 unité d'appui à la protection.

77. Conformément à la résolution [2566 \(2021\)](#), 343 des policiers supplémentaires autorisés ont été déployés, à savoir : a) 200 personnes supplémentaires pour cinq unités de police constituées déployées à Bambari, Berberati, Bouar, Bria et Kaga-Bandoro ; et b) 143 policiers hors unités constituées déployés dans tout le pays. Les 57 policiers hors unités constituées restants sur les 200 autorisés seront déployés à Batangafo, M'baïki, Mobaye, Nola et Sibut dès que le soutien logistique sera en place. Les préparatifs se poursuivent en vue du déploiement des nouvelles unités de police constituées de 180 personnes chacune à Bangassou, Batangafo et Ndélé dans les six prochains mois.

Personnel civil

78. Au 1^{er} février, 1 483 membres du personnel civil (26 % de femmes), parmi lesquels 267 Volontaires des Nations Unies et 99 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MINUSCA, ce qui représente 90 % des 1 648 postes autorisés.

Accord sur le statut des forces

79. Du 2 octobre au 1^{er} février, la MINUSCA a enregistré 17 violations de l'accord sur le statut des forces conclu entre l'ONU et le Gouvernement, dans lesquelles étaient impliqués des membres des forces de défense nationales et autre personnel de sécurité. Les violations comprenaient des entraves à la liberté de mouvement des patrouilles de la MINUSCA et des menaces contre le personnel des Nations Unies. Les forces armées nationales et autre personnel de sécurité ont intercepté des patrouilles et des convois de la MINUSCA à 10 reprises.

80. Le 1^{er} novembre, des membres de la garde présidentielle ont tiré sur un bus portant les signes distinctifs de l'ONU qui transportait du personnel non armé nouvellement déployé d'une unité de police constituée de la MINUSCA. Dix agents ont été blessés par balle, dont l'un, grièvement blessé, a été évacué hors du pays pour des soins. L'incident a également entraîné la mort d'un enfant centrafricain.

81. Les campagnes de désinformation, émanant principalement de plateformes et de personnes proches du parti au pouvoir et ciblant l'ONU, les membres de la communauté internationale, l'opposition politique et la société civile, se sont poursuivies. La MINUSCA a régulièrement engagé les autorités nationales à prendre des mesures contre les violations et les campagnes qui entravent la mise en œuvre de son mandat. Les incidents de désinformation et de violation de l'accord sur le statut des forces ont légèrement diminué en janvier 2022.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

82. Du 1^{er} octobre au 1^{er} février, 142 incidents touchant à la sécurité du personnel des Nations Unies ont été enregistrés. Il s'agissait notamment d'attaques directes, d'attaques indirectes avec dommages collatéraux et menaces, d'actes criminels, de manifestations violentes et d'accidents de la route. Deux membres du personnel sont morts de maladie et 19 ont été blessés (6 dans des incidents dus aux mines, 10 dans une attaque armée et 3 dans des accidents de la route). Six attaques armées et trois agressions physiques contre le personnel des Nations Unies et 48 accidents de la route ont été signalés. Dix membres du personnel ont été évacués. Deux membres du personnel ont été arrêtés par la gendarmerie à Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran), 13 autres ont été interrogés par les forces de sécurité intérieure et quatre résidences du personnel ont été fouillées par les forces de défense et de sécurité nationales. Sept manifestations contre l'ONU ont eu lieu. La MINUSCA a imposé des restrictions à son personnel dans certains endroits en raison des risques de sécurité accrus. Le 13 décembre, à Bambari, dans la préfecture de la Ouaka, les forces armées nationales ont tiré sur un drone de la MINUSCA, qui est tombé à l'intérieur de la base de la MINUSCA. Aucune victime n'a été signalée.

83. Au 1^{er} février, l'ONU avait administré 22 182 doses de vaccins COVID-19 au personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales remplissant les conditions requises. Au total, 8 120 doses du vaccin ont été livrées à la MINUSCA le 31 janvier pour sa nouvelle campagne de vaccination, qui a débuté le 2 février. Le nombre de cas actifs a considérablement augmenté en décembre et pendant une grande partie de janvier, mais a diminué vers la fin de janvier grâce aux mesures de prévention. Au 1^{er} février, 1 451 cas de COVID-19 étaient confirmés parmi le personnel des Nations Unies, dont 72 cas actifs, 1 359 guérisons et 11 décès.

Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

84. Entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2021, neuf allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été signalées, impliquant 71 militaires de cinq pays fournisseurs de contingents, dont 65 anciens soldats de la paix d'un pays fournisseur de contingents. Parmi les neuf allégations, une est liée à un incident qui se serait produit entre 2017 et 2018, trois en 2019, deux en 2020 et trois en 2021. La MINUSCA a orienté 58 victimes (dont 17 enfants) vers des partenaires humanitaires pour une assistance médicale et psychosociale et une protection appropriées. Par ailleurs, 16 allégations concernant d'autres types de manquement grave contre le personnel de la MINUSCA ont été reçues et font l'objet d'enquête.

85. Conformément à la résolution [2272 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, un contingent a été rapatrié en septembre 2021. Consciente de la nécessité de prévenir des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles à grande échelle, la MINUSCA, conjointement avec les parties prenantes concernées, a procédé à un examen stratégique en vue de faire évoluer sa gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles vers une approche plus intégrée, dynamique et décentralisée. Cette approche permettra d'identifier rapidement, de signaler et de gérer les risques dans des zones précises et de renforcer les capacités des partenaires et des communautés. Des mesures préventives, y compris une surveillance plus étroite des contingents à nationalité unique déployés dans des endroits éloignés et l'amélioration des installations et des

camps, sont prises par la MINUSCA pour favoriser le bien-être du personnel des Nations Unies.

86. La MINUSCA a poursuivi son approche centrée sur les victimes en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et a renforcé les processus d'intégration pour mieux coordonner l'assistance aux victimes, notamment en affectant un spécialiste hors classe des droits des victimes en République centrafricaine. Le suivi de l'assistance aux victimes a été renforcé en sensibilisant davantage différents acteurs en faveur d'une meilleure assistance et d'un meilleur soutien. Un projet au profit des victimes à Alindao, Pombolo et Mobaye a été approuvé par le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en vue de soutenir une organisation non gouvernementale internationale partenaire des organismes des Nations Unies. La MINUSCA a continué à mettre en œuvre des mesures de prévention en renforçant sa coopération avec la société civile, notamment par des missions sur le terrain à Bambari et à Bossangoa. Elle a consolidé les accords avec les partenaires locaux afin de fournir une assistance juridique pour les demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire, l'accès aux certificats de naissance, ainsi que les soins immédiats et le soutien à vie aux victimes.

87. Du 1^{er} au 3 décembre, la MINUSCA et le Siège ont organisé un atelier sur la prévention et la répression des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles et l'assistance aux victimes, à la suite d'un examen réalisé en octobre 2021 en vue d'évaluer les facteurs ayant contribué au nombre important d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui a conduit au rapatriement d'un contingent. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département des opérations de paix, en consultation avec la MINUSCA, ont élaboré des recommandations visant à remplir les principales obligations découlant du mandat et d'Action pour le maintien de la paix, notamment pour renforcer la gestion des risques sur la base d'une approche intégrée. La MINUSCA mettra également à jour sa stratégie pour répondre aux lacunes et aux problèmes relevés.

Questions relatives à l'appui

88. La MINUSCA a continué d'améliorer ses pratiques environnementales et de réduire son empreinte environnementale. L'évaluation des risques liés aux eaux usées est en cours pour toutes les bases d'opération. L'assainissement de la décharge de Kolongo s'est poursuivi et la Mission a reçu six incinérateurs pour la gestion régulière des déchets solides en décembre 2021, en plus des 15 déjà reçus. Des incinérateurs biomédicaux ont été installés à Bangui, Bambari, Birao, Kaga Bandoro et Paoua. La MINUSCA a terminé l'installation du système complet d'énergie solaire dans la base de soutien logistique de Bangui le 28 septembre ; le même projet est achevé à 95 % sur le site d'UCATEX. L'installation du système photovoltaïque sur le site MINUSCA PK11 a été achevée le 5 octobre.

Action pour le maintien de la paix et optimisation des performances

89. La MINUSCA a réajusté sa structure après le rapatriement d'un contingent en septembre ; la rotation du bataillon de protection rapide a été reportée d'un mois pour combler le vide. La Mission a pris des mesures pour accélérer le déploiement du bataillon d'infanterie légère qui remplacera l'unité rapatriée.

90. À la suite de plusieurs évaluations des moyens dont dispose la MINUSCA pour réduire les menaces liées aux engins explosifs, et conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique indépendant de la réponse des Nations Unies aux menaces liées aux engins explosifs mené en novembre 2021, la MINUSCA renforce ses capacités en matière de neutralisation des explosifs et

munitions. La composante Lutte antimines de la Mission a dispensé 32 séances de sensibilisation aux dangers des engins explosifs à 900 militaires et a fourni à la force une expertise en matière d'enquêtes après explosion.

XI. Questions financières

91. Par sa résolution 75/298 du 30 juin 2021, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 036,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. Au 27 janvier 2022, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 554,2 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 504,9 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2021, conformément à l'échéancier des versements trimestriels.

XII. Observations

92. L'engagement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a donné un nouvel élan au processus de paix, élan qui s'est réaffirmé avec la déclaration unilatérale de cessez-le-feu du Président Touadera. Toutefois, la mise en œuvre de la feuille de route de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'Accord politique doit s'accélérer et s'approfondir à travers des mesures pratiques dans des domaines critiques qui ont un impact réel sur le terrain et sur la vie des Centrafricains. Les dirigeants centrafricains ont la responsabilité de répondre aux aspirations collectives et à la résilience du peuple centrafricain pour parvenir à une paix durable. Je demande instamment à toutes les parties au conflit de s'engager à respecter le cessez-le-feu, au-delà des déclarations symboliques, et de lancer sans délai un dialogue politique.

93. Je me félicite de la première réunion de suivi de la feuille de route de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Je salue cet effort collectif pour la paix dans le pays, ainsi que l'effort coordonné des partenaires internationaux et régionaux de la République centrafricaine. Je demande au Gouvernement de démontrer son engagement à faire avancer le processus de paix en mettant en œuvre la feuille de route selon un calendrier clair assorti de rôles définis pour toutes les parties prenantes, dans le plein respect du cadre de l'Accord politique. Il convient d'exploiter rapidement les possibilités créées par l'action menée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les Présidents angolais et rwandais en vue de relancer le processus de paix, en s'appuyant sur des efforts régionaux renforcés. Je salue la nomination du président du comité national de mise en œuvre de l'Accord politique et j'invite les autorités centrafricaines, avec le ferme appui des garants de l'Accord, à réunir régulièrement ses mécanismes de mise en œuvre.

94. Le dialogue politique doit répondre aux doléances de tous les segments de la société. La confiance mutuelle et les concessions, fondées sur une concertation constante avec toutes les parties prenantes, ouvrent la voie à la tenue d'un dialogue politique véritable, crédible et inclusif. J'exhorte le Gouvernement, les institutions nationales et tous les dirigeants politiques à prendre les mesures nécessaires pour améliorer le climat politique et ouvrir l'espace politique comme il se doit pour faire avancer le dialogue républicain tant attendu. Il convient de remédier aux obstacles à cette démarche de manière à favoriser la bonne volonté et la confiance. Je prends note

de l'engagement pris par le Président Touadera, au sommet des Chefs d'État de la CEEAC en janvier, de lancer le dialogue républicain à brève échéance. Je salue les mesures concrètes prises pour surmonter les obstacles à la tenue d'un dialogue inclusif, notamment les efforts de médiation qui ont conduit à l'abandon des poursuites contre les membres de l'opposition le 31 janvier. L'appropriation nationale est essentielle pour la poursuite d'un processus politique global qui rassemble un large éventail de voix de la société centrafricaine.

95. Les progrès enregistrés dans la préparation des élections locales sont encourageants. Toutefois, il est essentiel de faire avancer le processus politique pour garantir la crédibilité de ces élections, en particulier pour créer les conditions propices à une participation libre et équitable de tous les segments de la société centrafricaine. Il est tout aussi important de favoriser un environnement politique inclusif, qui permette d'élargir l'espace démocratique et de poursuivre le processus de décentralisation, et d'assurer la participation pleine, égale et significative des femmes, des rapatriés et des personnes déplacées. La législation requise doit être adoptée en temps utile pour permettre d'entamer la cartographie électorale et l'inscription des électeurs. Je demande une fois de plus aux partenaires internationaux d'appuyer ces efforts, notamment en fournissant le soutien financier et technique nécessaire.

96. Je demeure profondément préoccupé par le fait que les perspectives de dialogue et de paix restent compromises par le recours excessif de toutes les parties à une approche militaire du conflit. Cette approche a un effet inacceptable sur les civils, qui se traduit par des personnes tuées, blessées ou déplacées, et pourrait mettre en péril les fragiles acquis obtenus jusqu'à présent, notamment en matière de promotion de la cohésion sociale et d'extension de l'autorité de l'État. Je réaffirme qu'il n'y a pas de solution militaire ; seule une solution politique sans exclusive conduira à une paix durable.

97. Je reste consterné par l'augmentation constante des atteintes aux droits humains et des violations du droit international humanitaire perpétrées par toutes les parties au conflit, y compris le recours excessif à la force. Il est inacceptable que les plus vulnérables continuent d'être confrontés aux plus grandes menaces, y compris la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits, et que le recrutement et l'utilisation des enfants par les groupes armés se poursuivent sans relâche. J'appelle les autorités nationales à engager une action judiciaire sur la base des conclusions de la commission d'enquête spéciale et à faire en sorte que tous les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes. J'exhorte les autorités nationales à prendre des mesures vérifiables et immédiates pour prévenir les graves violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité nationales et autre personnel de sécurité, notamment les atteintes visant les minorités ethniques et religieuses. Je condamne fermement les violences commises par les groupes armés, qui doivent cesser immédiatement. Ce cycle de violence, s'il n'est pas maîtrisé, risque de replonger le pays dans un conflit de grande ampleur, notamment fondé sur des critères ethniques et religieux. Nous avons la responsabilité collective d'éviter ce scénario.

98. Je reste préoccupé par le fait que les progrès réalisés en matière de réforme du secteur de la sécurité pourraient être compromis par les conditions de sécurité actuelles, caractérisées par un recours excessif à la force. Je demande aux autorités nationales de respecter pleinement le cadre établi pour la réforme du secteur de la sécurité et de mettre fin à tout recrutement parallèle, y compris le recours à des supplétifs, qui pourrait nuire au processus de paix et alimenter les tensions ethniques et religieuses.

99. Le déploiement dans tout le pays de forces nationales de défense et de sécurité intérieure capables et soutenues est essentiel pour maintenir les acquis de la

stabilisation et protéger la population. Pour que leur déploiement soit durable, il faut renforcer la gouvernance, le contrôle démocratique et le commandement et le contrôle. J'encourage les autorités nationales à coordonner les activités avec les partenaires pour approfondir le soutien sur le double front du redéploiement des forces de sécurité et de la réforme du secteur de la sécurité, qui se renforcent mutuellement. Il est essentiel que les forces de sécurité déployées non seulement soient opérationnelles mais aussi qu'elles respectent les droits de l'homme.

100. Les frontières doivent être contrôlées pour empêcher les mouvements transfrontaliers de combattants et de marchandises illicites. J'appelle à une coopération renforcée à cette fin entre la République centrafricaine et les pays avec lesquels elle partage une frontière.

101. J'exhorte les autorités nationales à préserver l'intégrité des efforts de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement en respectant un cadre national unique en la matière et le programme de lutte contre la violence locale, et à empêcher toute initiative susceptible de compromettre ces efforts.

102. Je demande de nouveau au Gouvernement de coordonner efficacement tous les acteurs de la sécurité opérant dans le pays, de veiller à ce qu'ils respectent le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme applicable et de faire en sorte que les contrevenants répondent de leurs actes. J'appelle toutes les parties à épargner les civils, y compris les acteurs humanitaires, des actes de violence et à respecter le caractère civil des infrastructures publiques telles que les écoles et les établissements de santé.

103. Je reste préoccupé par la persistance d'une situation humanitaire désastreuse. Plus de 1,4 million de personnes à travers le pays ont été forcées de fuir, et les besoins humanitaires et en matière de protection n'ont jamais été aussi élevés au cours des cinq dernières années. Toutefois, je trouve encourageant que les États Membres soutiennent le plan de réponse humanitaire 2021 et je remercie les donateurs pour leur soutien.

104. La justice doit aller de pair avec la réconciliation pour favoriser une paix durable. J'encourage les autorités nationales, avec le soutien des partenaires internationaux, à poursuivre leurs efforts pour renforcer le système judiciaire afin de faire appliquer la loi en toute impartialité et indépendance, favoriser les garanties d'une procédure régulière et s'attacher à assurer des conditions d'incarcération humaines à tous les détenus. Je salue la tenue de la première audience publique de la Chambre préliminaire de la Cour pénale spéciale, qui témoigne des progrès accomplis dans la lutte contre l'impunité. Je demande au Gouvernement de respecter l'indépendance et l'impartialité de la Cour pénale spéciale et d'instaurer un environnement permettant à la Cour de s'acquitter pleinement de son mandat, notamment de mener des enquêtes et d'engager des poursuites.

105. Je condamne fermement l'utilisation d'engins explosifs par les groupes armés, qui ont fait des victimes et des blessés parmi les civils, les soldats de la paix et le personnel humanitaire et qui ont limité l'accès des personnes touchées par le conflit à une aide humanitaire vitale. Le recours à ces engins explosifs doit cesser, et je demande à la région de soutenir les efforts visant à mettre un terme au trafic illicite de ces engins.

106. Je souligne à nouveau que les attaques visant le personnel des Nations Unies peuvent constituer des crimes de guerre au regard du droit international, et j'appelle les autorités nationales à enquêter rapidement sur ces attaques et à traduire les auteurs en justice afin d'éviter toute impunité. Je salue les progrès de l'enquête sur les attaques contre le personnel des Nations Unies et j'encourage les autorités centrafricaines à poursuivre toutes les enquêtes.

107. Je condamne fermement l'attaque de la garde présidentielle de la République centrafricaine contre un véhicule de la MINUSCA le 1^{er} novembre, au cours de laquelle 10 soldats de la paix non armés de la MINUSCA ont été blessés. Je demande aux autorités centrafricaines de collaborer avec la MINUSCA dans un effort constructif pour établir les responsabilités et amener les auteurs de cette attaque inacceptable à répondre de leurs actes. Je déplore profondément la mort d'un enfant centrafricain à la suite de cette attaque.

108. La mise en œuvre par le Gouvernement de l'accord sur le statut des forces s'est améliorée, et je suis convaincu qu'elle continuera de s'améliorer. Je demande aux autorités centrafricaines de s'attaquer également aux campagnes de désinformation ainsi qu'aux menaces et aux actes d'hostilité émanant des forces nationales de sécurité et autre personnel de sécurité, qui continuent de faire peser un risque grave sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. J'invite une fois de plus le Président Touadera à donner suite à l'engagement qu'il a pris de faire en sorte que ces actes d'hostilité cessent immédiatement et que les auteurs de ces actes en répondent, et à demander à toutes les parties prenantes centrafricaines de cesser toute action susceptible d'attiser les tensions ou de déclencher des violences.

109. Je condamne tout acte d'exploitation et d'atteinte sexuelle par le personnel des Nations Unies et rappelle mon attachement à la tolérance zéro. La MINUSCA a pris des mesures pour améliorer ses résultats et poursuit ses efforts pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et défendre les droits et la dignité des victimes. J'appelle tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à s'acquitter de leurs obligations en traitant les allégations transmises par l'ONU aux autorités nationales d'amener les auteurs d'exploitations et d'atteintes sexuelles à répondre de leurs actes.

110. Je tiens à remercier mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye, qui a joué un rôle de premier plan et a usé de ses bons offices pour faire avancer la paix en République centrafricaine. J'appelle toutes les parties prenantes à lui accorder un appui sans réserve pour que se concrétisent une paix durable, la stabilité et le développement durable. Je suis reconnaissant du dévouement dont font preuve le personnel civil et le personnel en tenue des Nations Unies qui s'acquittent du mandat de la Mission, et aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et aux pays donateurs, aux organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales et à tous les autres partenaires pour leur précieuse contribution à l'instauration d'une paix et d'un développement durables pour tous les Centrafricains.

Annexe I

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs
militaires et effectifs de police au 1^{er} février 2022**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Total</i>	<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>		<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policier hors unités constituées</i>
Argentine	–	2	–	2	–	–
Bangladesh	8	34	1 347	1 389	–	2
Bénin	4	2	–	6	–	40
Bhoutan	2	4	–	6	–	–
Bolivie (État plurinational de)	3	1	–	4	–	–
Brésil	2	6	–	8	–	1
Burkina Faso	–	10	–	10	–	47
Burundi	3	6	750	759	–	–
Cambodge	4	5	204	213	–	–
Cameroun	3	5	750	758	320	22
Colombie	2	–	–	2	–	–
Congo	3	6	–	9	179	2
Côte d'Ivoire	–	3	–	3	–	57
Tchéquie	3	–	–	3	–	–
Djibouti	–	–	–	–	–	9
Équateur	–	2	–	2	–	–
Égypte	6	26	986	1 018	138	25
France	–	13	–	13	–	6
Gabon	–	4	–	4	–	–
Gambie	1	6	–	7	–	21
Ghana	3	9	–	12	–	1
Guatemala	1	2	–	3	–	–
Guinée	–	–	–	–	–	14
Indonésie	5	12	215	232	140	5
Jordanie	3	6	–	9	–	41
Kenya	7	7	–	14	–	–
Madagascar	–	–	–	–	–	–
Mali	–	–	–	–	–	23
Mauritanie	8	8	450	466	320	–
Mexique	–	1	–	1	–	–
Maroc	3	22	750	775	–	–
Népal	4	16	735	755	–	–
Niger	1	2	–	3	–	35
Nigéria	–	6	–	6	–	3
Pakistan	9	28	1 275	1 312	–	–
Paraguay	2	2	–	4	–	–

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policier hors unités constituées</i>
Pérou	5	6	204	215	–	–
Philippines	2	–	–	2	–	–
Portugal	–	10	180	190	–	9
République de Moldova	3	1	–	4	–	–
Roumanie	–	–	–	–	–	16
Fédération de Russie	2	10	–	12	–	–
Rwanda	7	28	1 660	1 695	458	43
Sénégal	–	7	–	7	319	20
Serbie	2	4	79	85	–	–
Sierra Leone	3	2	–	5	–	–
Espagne	–	–	–	–	–	2
Sri Lanka	–	3	110	113	–	–
Suède	–	–	–	–	–	1
Togo	5	8	–	13	–	20
Tunisie	3	7	153	163	–	48
République-Unie de Tanzanie	–	4	450	454	–	–
États-Unis d'Amérique	–	8	–	8	–	–
Uruguay	–	3	–	3	–	–
Viet Nam	–	7	–	7	–	–
Zambie	6	16	910	932	–	–
Zimbabwe	1	1	–	2	–	–
Total	129	381	11 208	11 718	1 874	513

Annexe II

